

Règlement du plateau sportif

OUVERTURE

La plateau sportif est libre d'accès et ouvert en journée jusqu'à 23h00 à tout public ; les mineurs sont sous la responsabilité des parents.

UTILISATION

Celui-ci ne peut être utilisé que pour y exercer une activité prévue : football, handball, basket, hockey, volley, tennis, badminton.

UTILISATION DU FILET

Le filet est dans la caisse verte. Pour l'utiliser et vous le procurer, vous devez signaler votre identité auprès de :

- la mairie, pendant les heures de permanences des secrétaires
- le commerce, aux heures d'ouverture
- Rémy VILDEY, 5 rue de Feugères (07.84.83.99.05)
- Joël BEUVE, 17 le vieux bourg (07 86 06 69 97))
- Local technique pendant les heures de présence des agents communaux.

Le filet doit être remis après son usage dans la caisse verte. Remettre le cadenas et rapporter sa clé immédiatement.

USAGE

Les joueurs doivent utiliser des ballons appropriés (sont proscrits les ballons de football, de handball...).

PRIORITES

- Les écoles et les nouvelles activités périscolaires
 - les associations de gymnastique et l'ASC
- sont prioritaires à leurs heures de séances

INTERDICTIONS

Il est interdit de fumer et de prendre des boissons alcoolisées sur le plateau sportif.

Cet équipement sportif est le vôtre – Respectez le

Le 7 décembre 2021
Le Maire,
Bruno HAMEL